

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-4582 / 101457
Jean Gallay SA, 1228 Plan-les-Ouates
Centres CNC et électro-érosion (EDM), soudure mécanisée, préparation au brassage, plasma, traitement thermique: four à vide.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
28 H, 2 F
20.06.2004–20.06.2007 (Renouvellement)
- 04-4585 / 100266
Matthey & Cie SA, 1143 Apples
Lignes de formage, soudage et sciage de tubes en acier inoxydable, secteur finition.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H
13.06.2004–13.06.2007 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr)

- 04-4567 / 100847
Seba Aproz SA, 1994 Aproz
Production, Logistique, Maintien
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
72 H, 72 F
06.03.2004–05.03.2007 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Travail en piquet) (Art. 14 et 15 OLT1)

- 04-4566 / 100847
Seba Aproz SA, 1994 Aproz
Technique de maison/d'installation
besoins spéciaux de consommation
2 H, 2 F
06.03.2004–05.03.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

– 04-4581 / 101457

Jean Gallay SA, 1228 Plan-les-Ouates

Usinage par électro-érosion (EDM), centres CNC, soudage, plasma, fours de traitement thermique.

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

28 H, 2 F

20.06.2004–20.06.2007 (Renouvellement)

Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (Art. 28 LTr)

– 04-4580 / 109228

Skyguide, Société Anonyme Suisse pour les Services de la Navigation Aérienne

civils et militaires, 1217 Meyrin Personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47 al. 3 OLT 2). Navigation Aérienne civils et militaires à Alpnach, Berne, Dübendorf, Emmen, Genève, Locarno, Lugano, Meiringen, Sion, Zürich
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

100 H

01.07.2004–01.04.2007 (Nouveau permis)

Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-3881 / 109478
AK Systemtechnik AG, 2950 Courgenay
cellule IBS (électronique, assemblage)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
7 H, 7 F
01.01.2004–01.01.2007 (Nouveau permis)
- 04-4491 / 100570
Eternit SA, 1530 Payerne
fabrication de plaques d'éternit
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
45 H
06.06.2004–06.06.2007 (Renouvellement)
- 04-4492 / 101652
R. Bourgeois (Suisse) SA, 2950 Courgenay
atelier des presses
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
06.05.2004–06.06.2007 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 04-4490 / 100784
Orgamol SA, 1902 Evionnaz
usines Nord et Sud: fabrication de produits pharmaceutiques de bases
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
127 H
06.06.2004–06.06.2007 (Renouvellement)
- 04-4494 / 100176
Fromagerie Moléson SA, 1693 Orsonnens
préparation des commandes
besoins spéciaux de consommation
3 H
01.06.2004–01.06.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr)

- 04-4205 / 100992
Nivarox-FAR SA, 2046 Fontaines NE
production des appliques de cadrans
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H
01.06.2004–01.06.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 04-4495 / 109335
ExcellGene, 1870 Monthey
production, développement
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H
30.04.2004–30.04.2007 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

22 juin 2004

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail